

Woluwe-Saint-Lambert, le 15 mai 2020

Madame,  
Monsieur,  
Chers responsables de club sportif,

Suite au Conseil National de Sécurité de ce mercredi 13 mai 2020, j'ai pris connaissance, comme vous, des mesures qui ont été annoncées pour le secteur sportif et je me réjouis de cette nouvelle phase de déconfinement progressif.

A partir du 18 mai 2020, il pourra donc être autorisé de reprendre des entraînements et cours sportifs réguliers **en extérieur**. Ces derniers ne pourront s'opérer **qu'en présence d'un maximum de 20 participants** (adultes ou enfants ; il n'est pas précisé que ce doit être toujours les mêmes participants). Ces activités doivent être organisées **sous l'égide d'un club sportif et encadrées par un entraîneur**.

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Woluwe-Saint-Lambert a décidé d'autoriser la reprise partielle de certains entraînements et cours sportifs en extérieur, au stade Fallon, à partir du lundi 18 mai 2020. À tout moment, cette décision pourra être réévaluée et faire l'objet d'une modification ou d'une annulation.

Il s'agit d'une **pratique limitée** qui doit être **strictement encadrée** et réalisée dans le **total respect des directives sanitaires du Conseil National de Sécurité**, afin d'éviter un retour en arrière potentiel.

Il est de **la responsabilité de tous de veiller à la santé de chacun**.

J'attire également votre attention sur le fait que le club sportif porte l'entière responsabilité de la reprise partielle d'une partie de son activité sportive.

Dans ce cadre, je tiens à porter à votre connaissance ce **document de synthèse** qui reprend

1. Les **recommandations générales** qui restent d'actualité ;
2. Les **mesures** à respecter **à l'intérieur du stade Fallon** ;
3. Les **recommandations** que je souhaite transmettre à l'attention de tous les responsables de clubs sportifs.

Je compte sur le **sens des responsabilités** de tous les sportifs et encadrants concernés de même que sur le **civisme** de chacun afin que la reprise de ces activités sportives se passe au mieux.

Très cordialement,

Eric Bott  
Echevin

## Document de synthèse concernant la reprise partielle de certains entraînements et cours sportifs en extérieur, au stade communal

### 1. LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES QUI RESTENT D'ACTUALITÉ

- **Le principe de précaution** reste la priorité ; les gestes barrières doivent être respectés, à savoir :
  1. **Diminution des contacts** entre individus
  2. **Maintien d'une distance physique de sécurité** de 1m50 entre individus
  3. **Hygiène des mains** fréquente (eau et savon, ou gel hydro-alcoolique)
  4. Port du masque recommandé
  
- En ce qui concerne **les autres activités physiques extérieures** (celles non encadrées par un club), il est toujours permis de les pratiquer avec un maximum de 2 personnes (toujours les mêmes) autres que celles qui vivent sous un même toit. Cela reste la règle.
  
- Les **vestiaires** et **cafétérias** doivent toujours rester fermés et l'échange de matériel est proscrit.
  
- En cas de **symptômes** : il est demandé de rester chez soi, de contacter son médecin, de ne pas effectuer une pratique sportive extérieure ou se rendre à l'entraînement.

### 2. MESURES A RESPECTER A L'INTERIEUR DU STADE FALLON

Ces mesures doivent **être scrupuleusement respectées** et ne peuvent faire l'objet **d'aucune adaptation par les clubs sportifs**.

#### 2.1 AUTORISATION DE REPRISE ET ACCÈS AU STADE FALLON

- A ce jour, seuls les clubs sportifs suivants ont l'autorisation d'une reprise partielle des entraînements/cours sportifs au stade Fallon : le Royal White Star Athletic Club (piste d'athlétisme), l'équipe Élite du FC Fémina White Star Woluwe (terrain 2), la Rasante Hockey Club WSL (terrain 3 et 4), l'école de tennis du Wolu Tennis Academy Club (courts des tennis communaux) et le Brussels Kangaroos (terrain 6)
  
- L'**accès** au stade Fallon fait l'objet d'une **circulation précise** des personnes.
  
- Le **sens des entrées et sorties des terrains** devra être scrupuleusement respecté.

- Le **temps de présence** dans les installations sportifs et leurs alentours doit être **strictement limité** à l'indispensable.
- En aucun cas, les **activités** ne peuvent se poursuivre au-delà de **22h**, du **lundi au vendredi**, et de **19h**, les **week-ends et jours fériés**.

- Pour le **Royal White Star AC**

L'accès à la piste d'athlétisme se fait exclusivement par la grille n° 2 (au bas des escaliers de la Rotonde).

L'entrée et la sortie se font par des voies distinctes (barrières Nadar, rubalise et marquages au sol sont installés à cet effet, au niveau de la grille n° 2). Le club prévoira un préposé à l'accueil.

L'accès aux toilettes (bloc A) se fera par la grille jaune située en face dudit bloc. Le club prévoira un préposé pour ouvrir et fermer la grille.

L'accès au terrain de football est strictement interdit.

Les demandes de modifications d'horaires doivent être adressées au secrétariat du stade.

- Pour la **Rasante Hockey Club WSL**

L'accès au stade se fait exclusivement par la grille n°1 (entrée principale, chemin du Struykbeken, du côté du rond-point)

L'entrée dans le stade et la sortie de celui-ci se font par des voies distinctes (barrières Nadar, rubalise et marquages au sol sont installés à cet effet entre la grille n°1 et la plaine de jeux – Europa Gym)

L'accès aux installations de hockey (terrains n°3 et n°4) se fait par la voirie interne passant entre les terrains n°1 et n°2 et rejoignant le bloc-vestiaires B.

La sortie des installations de hockey (terrains n°3 et n°4) se fait par la voirie interne longeant le hangar technique et le hall Europagym.

Les toilettes du bloc B seront accessibles. L'entraîneur ou un délégué du club veillera à n'autoriser leur usage que par 1 personne à la fois.

Les demandes de modifications d'horaires doivent être adressées au secrétariat du stade.

➤ Pour le **FC Fémina White Star Woluwe**

L'accès au stade se fait exclusivement par la grille n°1 (entrée principale, chemin du Struykbeken, du côté du rond-point)

L'entrée dans le stade et la sortie de celui-ci se font par des voies distinctes (barrières Nadar, rubalise et marquages au sol sont installés à cet effet entre la grille n°1 et la plaine de jeux – Europa Gym)

L'accès au terrain de football n°2 se fait par la voirie interne passant entre les terrains n°1 et n°2 et l'entrée située près du bâtiment principal A.

La sortie du terrain de football n°2 se fait par la grille située du côté du hangar technique.

Les toilettes du bloc A seront accessibles. L'entraîneur ou un délégué du club veillera à n'autoriser leur usage que par 1 personne à la fois.

Les demandes de modifications d'horaires doivent être adressées au secrétariat du stade.

➤ Pour l'école de tennis du **Wolu Tennis Academy Club**

L'accès aux installations, ainsi que la sortie de celles-ci se fera exclusivement via le parking des Tennis communaux (avenue J.F. Debecker 54)

Les parents ne sont pas autorisés à assister au cours.

Il sera demandé aux parents de conduire leur enfant jusqu'à l'entrée du terrain en respectant les mesures de distanciation avec les autres parents (marquages au sol sont installés à cet effet), et de venir les rechercher au même endroit à la fin de l'activité, toujours dans les mêmes conditions. Un dispositif d'accueil, coordonné et supervisé par un responsable de l'école, sera mis en place à cette fin.

Le planning quotidien prévoira une période de 10 minutes entre chaque période de cours pour éviter aux élèves qui arrivent de croiser ceux qui s'en vont.

Les toilettes du bâtiment La Ronde seront accessibles. Le professeur ou un responsable de l'école veillera à n'autoriser leur usage que par 1 personne à la fois.

Les demandes de modifications d'horaires doivent être adressées au secrétariat du stade.

➤ Pour le **Brussels Kangaroos**

L'accès au terrain de baseball/softball (terrain n°6) se fait exclusivement par l'avenue Dumont (n°40 – Entrée à côté de l'IRHAM).

L'accès au terrain se fait par la porte située en face de la voie d'accès qui longe l'IRHAM.

La sortie du terrain se fait par la porte située sur la droite de ce même chemin (en face de l'entrée du terrain de mini-football de « La Campagne »).

Les toilettes du local situé à « La Campagne » seront accessibles. L'entraîneur ou un délégué du club veillera à n'autoriser leur usage que par 1 personne à la fois.

Les demandes de modifications d'horaires doivent être adressées au secrétariat du stade.

- Les sportifs doivent **quitter** les installations sportives dès la fin de leur entraînement. Il est **strictement interdit** de **se restaurer** ou **boire collectivement** et de **se réunir en groupe** au bord du terrain après l'entraînement.
- Les entraînements doivent se dérouler **sans spectateurs ou parents/accompagnateurs autour ou sur les aires de sport.**

## 2.2 VESTIAIRES – BUVETTES – CLUBHOUSE

- Comme indiqué précédemment, les **vestiaires, buvettes et club-houses restent fermés** et ne seront **pas accessibles aux sportifs.**

## 2.3 HYGIENE - ACCES ET UTILISATION DES WC

- L'**entretien** quotidien habituel des terrains et infrastructures sera **maintenu et renforcé** par un nettoyage régulier des poignées de portes.
- Les **toilettes** seront **accessibles** et seront **nettoyées** plusieurs fois par jour. L'accès aux toilettes doit se faire selon les **règles de distanciation physique** et selon les indications spécifiques reprises ci-avant (partie 2.1).
- Les athlètes du **Royal White Star AC** et les joueuses du **FC Fémina White Star** utiliseront exclusivement les toilettes du **bloc A.**
- Les joueurs de la **Rasante Hockey Club WSL** utiliseront exclusivement les toilettes du **bloc B.**
- Les élèves de l'école de tennis du Wolu Tennis Academy Club utiliseront exclusivement les toilettes du **bâtiment La Rotonde.**

## 2.4 NON RESPECT DES MESURES

Le personnel administratif et ouvrier du stade communal veille au **respect** des consignes obligatoires par l'ensemble des utilisateurs externes.

En cas de **non-respect**, ils ont l'obligation d'en avertir la **zone de police Montgomery** qui pourra être appelée à intervenir, le cas échéant.

Toujours en cas de **non-respect** des consignes obligatoires, le sportif concerné et/ou son club pourra/pourront se voir **retirer le droit d'activité** jusqu'à nouvelle décision des autorités communales.

### 3. RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DE TOUS LES RESPONSABLES DE CLUBS SPORTIFS.

En vue d'assurer le respect le plus scrupuleux possible, des principes de précautions en matière de contamination et les gestes barrières, les responsables de clubs et entraîneurs sont invités à rappeler régulièrement la recommandation reprises ci-après aux sportifs dont ils ont la charge.

#### 1. Diminution des contacts entre individus

- Il est toutefois suggéré qu'un « **parent-éducateur** » puisse être identifié et autorisé à assister l'entraîneur pour l'aider au respect des mesures barrières pendant l'entraînement ou appeler les secours, si nécessaire.
- Il est suggéré qu'un **seul parent/accompagnateur** vienne **conduire et rechercher** son enfant à l'entraînement.
- Les **plannings** d'entraînement doivent être **adaptés**. Il est nécessaire qu'il y ait une période suffisante (**10 minutes minimum**) entre chaque entraînement, pour permettre aux joueurs de quitter le terrain avant qu'un nouveau groupe accède à l'aire de sport.

#### 2. Maintien d'une distance physique de sécurité

La pratique sportive amplifie la capacité respiratoire et, par conséquent, l'expulsion de microgouttelettes qui peuvent être un vecteur important de Covid 19. En fonction de la discipline sportive et de l'intensité de l'effort physique produit, ce rejet peut être très largement supérieur à 1m.

Les microgouttelettes véhiculent le virus du sportif contaminé qui s'ignore. En effet, s'il est porteur et même s'il ne présente pas de symptôme, il risque de contaminer ses partenaires d'entraînement.

Pour ces raisons, il est demandé aux responsables et entraîneurs :

- De faire respecter **une distance physique plus importante** pendant les entraînements, à savoir **au minimum 5m** entre deux sportifs sur le terrain/la piste.
- De veiller absolument à **adapter les séances d'entraînement** de manière à mettre en œuvre des exercices qui permettent aux sportifs de respecter cette distance

### 3. Hygiène

- Il est recommandé à **chaque utilisateur** (sportif, entraîneur, parent) de **s'équiper de gel hydro-alcoolique**, afin de procéder fréquemment à une désinfection fréquente des mains.
- Le **matériel** technique, pédagogique et sportif (à l'exception de l'équipement du sportif) nécessaire aux séances d'entraînement ne peut **être touché que par l'entraîneur**.
- Il est recommandé aux sportifs à **se désinfecter les mains** à l'aide d'un gel hydro-alcoolique **à l'entrée du terrain** au début de la séance d'entraînement ainsi qu'**à la sortie** de celui-ci.
- Les **affaires personnelles** (sac à dos, gourde, ...) doivent être laissées **au bord de l'aire de sport**, si possible à 5m de distance les unes par rapport aux autres.

### 4. Port du masque recommandé

Le **port du masque** de manière permanente est vivement recommandé pour les **entraîneurs et les parents** qui viennent chercher leur enfant/adolescent de même que pour les **sportifs** quand ils **accèdent et sortent du stade**.